



1^{er} mai 2026

Consignes de sécurité pour les stands

Tâches collectives

Chaque organisation présente au 1^{er} mai participe aux tâches collectives, à la hauteur de ses forces militantes ou salariées.

Mémo horaire

9h – 11h30	Mise en place des tables et bancs communs
Dès 9h	Aménagement des stands par les organisations
Dès 10h	Récupération de la vaisselle pré-commandée auprès du coin récup' - retour de vaisselle et réassort – tri déchets
15h30-16h	Arrivée du cortège et début des festivités
20h00	Fermeture des premiers stands et rangement des bancs et tables adjacents
22h30	Fin du service des stands restés ouverts au-delà de 20h
23h30	Fin du nettoyage des stands et de l'espace public

Les stands ayant décidés de rester ouvert plus longtemps que 20h prennent la responsabilité du rangement de de bancs et tables restants ainsi que du nettoyage de l'espace public en étant attentifs au tri des déchets. Les tentes, les tables et les bancs sont rendus propres.

1 - Mode d'emploi pour tous les stands

Chaque organisation désigne une personne responsable du stand, qui devra signer une décharge de responsabilité du Comité d'organisation du 1^{er} mai de toutes les questions de sécurité liées à la tenue d'un stand.

Deux types de stands existent :

- ◆ Les emplacements avec tables et bancs ;
- ◆ Les emplacements avec tente(s) louée(s) via le Comité d'organisation du 1^{er} mai à l'entreprise CT-Tech SA ; les autres types de tentes ne sont pas autorisés.

Seuls les stands validés par le Comité d'organisation du 1^{er} mai peuvent s'installer. L'utilisation par une organisation d'un emplacement non-réservé et/ou d'un emplacement supplémentaire à la commande initiale sera facturée après la tenue de l'événement.

La mise en place des stands se fait le 1^{er} mai le matin, dès 9h. Chaque organisation s'installe selon le(s) emplacement(s) attribué(s) (voir plan en annexe). Les tables et bancs commandés sont livrés pliés le 1^{er} mai entre 9h et 10h à chaque stand selon les commandes passées au Comité d'organisation du 1^{er} mai. Celui-ci fournit uniquement la tente, la vaisselle, les bancs et tables commandés, le branchement électrique réservé et les extincteurs pour les stands ayant annoncé du matériel de cuisson. **Seuls les appareils électriques annoncés peuvent être branchés ; les appareils à gaz respectent les obligations de sécurité en annexe. L'utilisation de charbon est interdite.** Aucun type de matériel ou d'installation ne devra être posé sur les voies d'évacuation et de secours.



Livraison et reprise du matériel aux Bastions

Un macaron à imprimer est en annexe ; il doit être visible sur chaque véhicule qui entre dans le parc. Les véhicules peuvent entrer dans les Bastions par l'entrée sud-est, rue St-Léger, en haut du parc. La conduite se fait au pas, sur la voie centrale de la promenade, en priorisant les cyclistes et les piétons. Il faut rester sur les parties bitumées, **aucune voiture ne se déplace ou se gare sur des espaces verts. Attention aux branchages des arbres, qui ne doivent pas être abîmés par les véhicules ou lors de la manipulation de matériel.**

Le stationnement se fait en bordure de passage, afin de laisser libres en tout temps les voies d'évacuation et de secours et le passage du petit train touristique. Les véhicules sortent dès le matériel livré. **Pas de parking possible des voitures dans le parc des Bastions durant la journée !**

L'entrée dans le parc des Bastions des véhicules ayant participé au cortège est interdite, mis à part le véhicule qui servira à sonoriser les discours.

2 - Stands avec vente de boissons ou nourriture

Obligations liées à l'hygiène et à la sécurité

La personne responsable du stand est celle qui aura signé la décharge de responsabilité. Le Comité d'organisation du 1^{er} mai et le secrétariat CGAS ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des manquements aux **consignes d'hygiène et de sécurité, qui doivent être garanties en tout temps.**

Les responsables des stands proposant des boissons alcoolisées s'engagent à avoir pris connaissance des consignes sur le site :

- <https://www.ge.ch/organiser-evenement-divertissement-public-respectant-securite-sanitaire/bases-legales>

Les responsables des stands proposant de la nourriture s'engagent à avoir pris connaissance des consignes sur les sites :

- <https://www.ge.ch/fabriquer-vendre-importer-exporter-denrees-alimentaires/designer-personne-responsable-securite-alimentaire>
- <https://www.ge.ch/exploiter-stand-alimentaire-dans-cadre-manifestation-publique>

Le Service de la consommation et des services vétérinaires (SCAV) peut être amené à effectuer des contrôles sur votre stand.

Hygiène alimentaire

L'exploitation d'un stand alimentaire lors d'une manifestation publiques implique le **respect de mesures d'hygiène**. En particulier la protection des plats et des aliments vis-à-vis d'une éventuelle contamination bactérienne ou microbienne et l'exigence du contrôle des températures à respecter, y compris lors du transport des aliments.

Alcool et prévention des risques

Chaque stand qui vend des boissons avec alcool doit **afficher en évidence la pancarte rappelant les âges pour la vente d'alcool** fourni par la CGAS. L'offre des boissons sans alcool doit être mise en évidence. Trois boissons sans alcool moins chères que la boisson alcoolique la moins chère à quantité égale doivent figurer sur la liste des boissons. La vente promotionnelle de boissons alcoolisées est interdite.

Les **prix minimums des boissons** validés par le Comité d'organisation du 1^{er} mai doivent être respectés :

- Boissons minérales 3 dl : 2.-CHF minimum
- Bière pression 3dl : 3.-CHF minimum
- Bière pression 5dl : 5.-CHF minimum
- Verre de vin 1dl : 3.-CHF minimum
- Bouteille de vin : 15.-CHF minimum



Sécurité des appareils de cuisson

Les appareils de cuisson doivent être placés à distance des matériaux inflammables, des bâches des tentes et des branchages des arbres. Aucun appareil ou matériel ne doit entraver les voies d'urgence. **Le sol doit être protégé sous les appareils de grillade ou de friture. Les grills à charbon sont interdits.**

Les friteuses doivent disposer soit du couvercle adapté à l'appareil, soit d'une couverture d'extinction pour pouvoir étouffer un feu d'huile. Ne JAMAIS utiliser d'eau pour ce genre de feu (risque d'explosion).

L'emplacement des extincteurs doit être connu par l'ensemble des membres du l'équipe du stand en cas de besoin (voir plan en annexe).

Installations à gaz

(voir annexes et sur le site : <https://www.arbeitskreis-lpg.ch/fr/controle-de-gaz/>)

Les appareils à gaz doivent avoir été contrôlés dans les 12 mois qui précèdent l'événement par un inspecteur agréé et une fiche de sécurité doit être remplie au moment de leur mise en route. Ils doivent être installés de sorte à ne pas être proches de matériaux inflammables et ne pas constituer un risque de brûlure pour le public. Les feux ne sont jamais laissés sans surveillance.

Les bouteilles de gaz sont assurées contre les chutes, placées à un endroit ventilé et éloignées de tous matériaux combustibles.

Les autorités compétentes peuvent être amenées à effectuer des contrôles sur votre stand.

Malaise – accident - dangers

En cas de malaise ou de danger, prévenir le stand des Samaritains.

En cas de feu, prévenir d'abord les pompiers.

QUE FAIRE FACE AU FEU ?

1

ALERTER

Tél. pompiers: 118
Avertir les personnes en danger

2

PORTER SECOURS

Sauver les personnes et les animaux,
sans se mettre en danger

3

ÉTEINDRE

Combattre le feu
Guider les pompiers



3 - Le coin récup' – gestion de la vaisselle et tri des déchets

Le coin récup' - stand n°2 - gère la vaisselle (gobelets, assiettes, etc.) commandée à Prop-Serbeco en relation avec les stands et le tri des déchets. **Le coin récup' ne rembourse pas les consignes.**

Vaisselle

Depuis le 1^{er} janvier 2025, seule la vaisselle (gobelets, assiettes, etc.) réutilisable est autorisée lors de festivités dans le canton de Genève.

Le matin, une fois la vaisselle livrée par Prop-Serbeco, le coin récup' prépare la vaisselle commandée par chaque stand. Un réassort de vaisselle est possible durant l'événement, dans la limite des stocks disponibles. Un formulaire récapitulatif indiquant la commande initiale et le(s) éventuel(s) réassort(s) est signé par une personne liée au stand à chaque remise de vaisselle.

La vaisselle doit être consignée par les stands :

- verres, assiettes et barquettes : 2.-CHF/pièce
- couverts (fourchettes, couteaux, cuillères) : 1.-CHF/pièce

La vaisselle sale est récupérée par les stands qui rendent les consignes. **Les stands doivent prévoir un stock de monnaie de 2.-CHF et 1.-CHF pour les consignes à rembourser en tenant compte de la vaisselle commandée.** En fin de manifestation, chaque stand rapporte au coin récup' la vaisselle sale et celle non-utilisée. Celle-ci sera décomptée par le coin récup' et notée sur le formulaire du stand, qui devra à nouveau être signé. Le différentiel entre vaisselle fournie(y compris réassort) et la vaisselle rendue sera pris en compte dans la facture d'utilisation pour chaque stand. **La vaisselle perdue sera facturée au prix de la consigne.**

Avant d'être rendue, la vaisselle doit être débarrassée des restes de nourriture et de liquide.

Gestion et tri des déchets - propreté

Le coin récup' est chargé de la gestion du tri des déchets, avec l'aide des jeunes de la Boîte à boulots.

Des containers de tri sont installés proches du coin récup' : ordures ménagères/incinérables, PET, alu, verre, carton, déchets verts/lavures.

Afin de garantir un tri optimal, les personnes du coin récup' circuleront régulièrement sur le périmètre de la fête pour récupérer et trier les déchets; **aucune poubelle ne doit être collée sur les stands ou les tables.**

Chaque stand s'organise pour avoir une poubelle déchets verts/lavures pour récupérer les restes de nourriture. L'huile de cuisson/friture n'est pas prise en charge au coin récup'. Celle-ci doit être récupérée par l'organisation dans des bidons qui se charge de l'apporter dans un lieu de récolte de déchets ad'hoc.



Annexes

1. Plan des installations du 1er mai 2026 au parc des Bastions
2. Macaron pour les véhicules
3. Exemple du formulaire de décharge
4. La vaisselle réutilisable dans les manifestations - guide
5. Hygiène alimentaire
 - a. Directives d'hygiènes pour les stands alimentaires lors de manifestations publiques
 - b. Autocontrôle cafés/restaurants – directives de travail
 - c. Autocontrôle cafés/restaurants – théorie et analyse des dangers
6. Sécurité - gaz
 - a. Contrôle de appareils à gaz lors de manifestations
 - b. Liste de contrôle
 - c. Règlement relatif aux manifestation
7. Incendie
 - a. Manifestations temporaires – exigences de protection incendie
 - b. Feux ouverts lors de manifestations en plein-air